

# VD\_FINDINFO AI 543/09 - 318/2011 vom 4. Juli 2011

VD Tribunal cantonal, 2011-07-04, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_findinfo\\_AI\\_543\\_09\\_-\\_318\\_2011](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_findinfo_AI_543_09_-_318_2011)

FR: VD\_FINDINFO AI 543/09 - 318/2011 du 4 juillet 2011

IT: VD\_FINDINFO AI 543/09 - 318/2011 del 4 luglio 2011

## Regeste

RENTE D'INVALIDITÉ, AFFECTION PSYCHIQUE, MOTIVATION DE LA DÉCISION, FIBROMYALGIE | 29 al. 2 Cst., 28 al. 2 LAI, 4 al. 1 LAI, 8 al. 1 LPGA

## Erwägungen

### E. 7

a) En conclusion, tant sur les plans somatique que psychique comme sous l'angle de la fibromyalgie, la capacité de travail de la recourante est entière dans son ancienne activité, sans diminution de rendement. C'est donc à juste titre que le droit aux prestations de l'AI lui a été nié, ce qui conduit au rejet du recours et à la confirmation de la décision attaquée. b) Le dossier étant suffisamment instruit sur le plan médical, il permet à la Cour de céans de statuer en pleine connaissance de cause, de sorte qu'il n'y a pas lieu de donner suite à la requête de la recourante tendant à un complément d'expertise. A cet égard, en application du principe de l'appréciation anticipée des preuves, le tribunal, en se fondant sur une appréciation consciencieuse des preuves fournies par les investigations auxquelles il a procédé d'office, est convaincu que d'autres mesures probatoires ne pourraient plus modifier son appréciation, il est superflu d'administrer d'autres preuves (ATF 122 II 464 consid. 4a; TF 8C\_764/2009 du 12 octobre 2009 consid. 3.2 et les références citées; TF 9C\_440/2008 du 5 août 2008).

### E. 8

a) En dérogation à l'art. 61 let. a LPGA, la procédure de recours en matière de contestations portant sur l'octroi ou le refus de prestations de l'AI devant le tribunal cantonal des assurances est soumise à des frais de justice. Le montant des frais est fixé en fonction de la charge liée à la procédure, indépendamment de la valeur litigieuse, et doit se situer entre 200 et 1'000 fr. (art. 69 al. 1bis LAI). En l'espèce, les frais de procédure doivent être arrêtés à 400 fr. et être mis à la charge de la recourante, qui succombe. b) Vu l'issue du litige, il n'y a pas lieu d'allouer de dépens (art. 55 al. 1 LPA-VD; cf. art. 61 let. g LPGA).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.